

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 15 NOVEMBRE 2023

à 18H00

L'an deux mille vingt-trois et le bquinze novembre, le comité syndical convoqué le 8 novembre 2023 s'est réuni au siège du SIVOM à Rieux-Volvestre, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur ESQUIROL Jean Marc.

PRÉSENTS : M. MANFRIN Jean-Marc, M. ROSELLO José, M. MURCIA Christian, Mme JEAN Sophie, M. DELCROIX Bernard, M. ESQUIROL Jean-Marc, M. BABY Jacques, M. CHALDUC Jean, Mme PORQUERAS Carole, Mme VIDAL Marie-Françoise, M. CAZAUX Jean-Michel, M. LEFEBVRE Patrick, M. MASSIP Cyril, M. DEJEAN Michel, M. DEVIC Jean-Marc, Mme VEZAT-BARONIA Maryse, M. CARON-JOURDA Yves, M. ALVADO Régis, M. CHAGNE Patrick, M. PERSILLON Cyrille, M. SANTA-CRUZ Roger, Mme SEGALA Laëtitia.

ABSENTS, EXCUSES : M. DEGA Gilbert, M. VOISIN Nicolas, M. NAYLIES Charles, M. JOSSE Miguel, Mme MASSE Magali, M. CORNET Olivier, M. CAILLET Pierre, M. COMELERANT Guy.

Secrétaire : M. CARON-JOURDA Yves.

N° 1 Compte rendu du précédent comité syndical du 18.10.2023

Pas de remarque sur ce compte rendu.

Avis favorable à l'unanimité.

N° 2 Présentation du SAD et CRT

Madame BEC Hélène (Directrice du SSIAD) et Madame FRAC Céline (infirmière coordinatrice du SSIAD) sont venues présenter les perspectives 2024-2026 pour les services médicaux-sociaux du SIVOM.

- ✓ Rappel sur la demande des élus du précédent Comité Syndical : besoin d'une synthèse des interventions par commune. Les tableaux joints en annexe de la convocation du 08/11/2023 montrent que les services du maintien à domicile interviennent sur la totalité des 10 communes du SIVOM.

Le service SSIAD présente 5 thématiques d'évolution d'ici l'année 2026 :

- ✓ Le SSIAD et le SAAD doivent devenir **un seul et unique** service intitulé « Service Autonomie Domicile Mixte d'aide et de soins » = ces deux services doivent **fusionner** et devenir un seul établissement. (*Même numéro de téléphone, même documents de fonctionnement, même numéro Finess, même budget fusionné, ...*).

Les sources de financements resteront inchangées : ARS pour le SSIAD/ Conseil Départemental pour le SAAD.

L'utilisateur ou ses aidants n'auront qu'un seul interlocuteur au sein du Service Autonomie Domicile.

Depuis 2019, les services SSIAD et SAAD fonctionnaient déjà sur une partie du territoire (territoire des communes du SIVOM) en SPASAD expérimental (Service Polyvalent d'Aide et de Soins À Domicile).

Aujourd'hui, les territoires d'intervention du SSIAD (Territoire de la Communauté de Communes du Volvestre sauf Saint-Sulpice-sur-Lèze, Lahitère et Lafitte-Vigordane) et du SAAD (communes de l'ex-canton de Rieux-Volvestre) sont différents.

Le nouvel article D.312-4 du CASF prévoit que « *le service autonomie à domicile assure ses missions dans la zone d'intervention fixée dans l'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1, qui est identique pour les activités d'aide et de soins* ». Cela signifie que le SAD mixte dispense une activité d'aide et une activité de soins sur **l'ensemble de son territoire**.

L'arrêté du Conseil Départemental du 14 mars 2023 portant autorisation du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile « SIVOM des plaines et coteaux du Volvestre » nous confirme cette possibilité. L'article 3 dit « La zone d'intervention du service est la suivante : territoires couverts par la Direction Territoriale des Solidarités du Sud Toulousain. ». La partie aide pourra donc intervenir sur tout le territoire de la partie soins.

Nous sommes réputés autorisés à fonctionner en service autonomie domicile mixte d'aide et de soins au 30/06/2023. L'établissement Service Autonomie Domicile devra être installé au 12/07/2025. Pour des raisons de facilité, comptable et budgétaire, proposition est faite d'ouvrir ce nouvel établissement au 01/01/2025.

- ✓ Le volet soins (SSIAD) entre dans une **réforme tarifaire** : Auparavant le SSIAD était financé via une Dotation Globale de Soins en lien avec le nombre de places autorisées (dotation annuelle fixe).

Depuis l'exercice comptable 2023, il rentre progressivement dans une tarification à l'activité.

Nous devons contractualiser de manière tripartite avec nos organismes de tutelles dans le cadre d'un CPOM : contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens qui définira des axes qui seront utilisés dans le cadre de la nouvelle réglementation budgétaire au travers des EPRD (état prévisionnel des recettes et des dépenses) en 2026.

- ✓ Nous entamons, également, dans le cadre de « Ma santé 2022 », le virage numérique en santé avec la participation à une grappe numérique permettant l'obtention de financement pour la mise en conformité des outils métiers afin de se conformer à l'utilisation du dossier usager informatisé en lien avec Mon Espace Santé. (Mise aux normes via un système d'habilitation, de référencement, de logiciel sécurisé, de messagerie sécurisée...).

- ✓ Le service de soins a répondu à un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'ARS en mars 2023. Il a obtenu une réponse positive pour la création d'une activité innovante et novatrice : le Centre Ressources Territorial. 33 projets retenus sur la région Occitanie et seulement 4 projets retenus sur le département.

Le cadrage opérationnel sera présenté à l'ARS en septembre 2025 pour une **ouverture au 1^{er} janvier 2026**. La Cheffe de Projet dans ce cadre sera Madame Céline FRAC.

Le CRT fonctionnera en partenariat avec l'EHPAD de Rieux-Volvestre avec notamment la mise à disposition de locaux, l'aménagement d'une chambre d'accueil d'urgence et une augmentation du temps de coordination du médecin de l'Ehpad en 0.2 ETP, financé par le CRT.

Les missions de ce service seront autour de deux volets :

Volet 1 : favoriser l'accès aux soins et à la prévention (conseil, aide techniques, prévention des chutes), bilan de pertes d'autonomie, accès à la télésanté, consultation de professionnels de santé).

Lutter contre l'isolement (action culturelles ludiques, accès au numérique, action en faveur des aidants).

Améliorer et partager des pratiques professionnelles (à destination des professionnels de santé).

Volet 2 : Mettre en œuvre un accompagnement renforcé à domicile (sécurisation du domicile, gestion des situations d'urgence, lit d'urgence à l'EHPAD l'Orée du Bois, coordination renforcée, soutien à l'aidant, ...) en privilégiant l'aide de droits communs.

L'ARS nous demande de renforcer des partenariats avec d'autres EHPAD du territoire notamment dans le cadre de l'hébergement temporaire.

Le Service Autonomie sera porteur de ce CRT et des « crédits starters » sont alloués pour la finalisation du dossier et sa mise en œuvre. Les objectifs de ces crédits sont le financement d'un chargé de mission travaillant sur le montage du projet le temps d'en finaliser sa construction et le financement des petits matériels et/ou équipement nécessaire à la préparation et au démarrage de la mission de CRT.

En cas d'abandon ou de non-respect de l'usage, l'ARS retirera les crédits octroyés.

Le Comité Syndical a validé la poursuite du projet et l'utilisation des fonds à sa destination.

Année	Montant
2023	35 778€
2024	71 556€
2025	71 556€

2026

400 000€

N° 3 Débat sur l'avenir du SIVOM

Le Président rappelle qu'il a été reçu à sa demande, accompagné de Madame VEZAT-BARONIA Maryse, par le Sous-Préfet le 26 octobre. Ce dernier, parfaitement conscient des difficultés rencontrées par le SIVOM (manque de trésorerie et une dette importante) s'est engagé à consulter l'ensemble des services et partenaires afin de dégager une ligne à suivre avant la fin de l'année.

En attendant le retour, il convient d'ores et déjà d'entamer le débat sur l'avenir, afin d'envisager des perspectives plus solides et sereines et de préserver les bénéficiaires et les agents des difficultés rencontrées.

Le Président présente le patrimoine conséquent mais diminué, ainsi que la répartition des emprunts sur ce dernier. Il rappelle qu'un audit de l'ATD avait donné une espérance de vie du SIVOM de 2 ans, il y a 7 ans...

Après exposé et débat, il convient de solliciter des interlocuteurs compétents, comme l'ATD..., pour être accompagné et dégrossir des solutions et décisions pour l'intérêt des bénéficiaires et des agents.

Le Président propose de continuer à vendre du patrimoine afin d'obtenir un peu de trésorerie (2 villas à « Brunis », Maison « Cabau » à Rieux-Volvestre).

Avis favorable à l'unanimité.

N° 4 Personnel

Afin de pallier les besoins en personnel pour l'année 2024, il convient de créer :

SSIAD du 01/01/2024 au 31/12/2024

- 5 postes saisonniers d'aide-soignant à 29h00 hebdomadaire ;
- 1 poste saisonnier d'ergothérapeute à 17,5h hebdomadaire.

SAAD du 01/01/2024 au 31/12/2024

- 6 postes en accroissement d'activité d'agent social à 25h00 hebdomadaire ;
- 2 postes en accroissement d'activité d'agent social à 17h00 hebdomadaire.

Général-Technique du 01/12/2023 au 31/12/2024

- 1 poste en accroissement d'activité d'adjoint technique à 35h00 hebdomadaire.

Avis favorable à l'unanimité.

Le statut et les grades de la filière médico-social ayant été modifié au 1^{er} janvier 2022, il convient d'actualiser les délibérations créant les postes.

Avis favorable à l'unanimité.

N° 7 Questions diverses

Décision modificative budget annexe SAAD

Il convient de reprendre un résultat déficitaire de 275,00 € de la fin d'année 2022 sur le budget exécutoire 2023 au chapitre 001 « dépenses d'investissement ».

Avis favorable à l'unanimité.

Décision modificative budget annexe SSIAD PA

Il convient d'annuler un titre d'un montant de 7 639,61 € d'un exercice antérieur sur l'exercice 2023.

Avis favorable à l'unanimité.

Fin de séance à 20H10.